

ASSURANCE VIE

Plan d'épargne retraite : un PER Aviva internet chez Assurancevie.com

Jeudi 22 octobre 2020 - 12:22 | Par Carole Molé-Genlis



J'aime 0

Tweeter

SHARE

Le courtier internet Assurancevie.com lance son premier PER avec Aviva. Avec ses frais réduits, Evolution PER permet de cumuler gestion libre et gestion pilotée et offre une garantie plancher en cas de décès.

Après avoir lancé avec succès son plan d'épargne retraite (PER) individuel fin 2019 et l'avoir décliné pour l'Afer, Aviva France a choisi le courtier Assurancevie.com pour proposer un PER accessible en direct sur internet.

Evolution PER est en réalité une version PER du contrat d'assurance vie Evolution Vie assuré par Aviva, proposé depuis quelques années déjà par Assurancevie.com.

Une de ses particularité : ses **frais réduits**. En effet, le contrat Evolution PER ne facture pas de frais sur versement et à peine **0,60% de frais de gestion** annuels pour le fonds euros et les unités de compte (à l'exception des ETF et SCPI). Il n'y a pas non plus de frais d'arbitrage quel que soit leur nombre, ni sur la gestion « évolutive ». Il n'y a aucun frais sur la sortie en capital (hormis la fiscalité du PER), mais les frais sur arrérage de rente s'élèvent en revanche à 3%.

Accessible dès 500 €, il donne accès à une gestion libre recentrée sur une **centaine d'unités de compte très diversifiée** et un **nouveau fonds euros** créé en 2020 (Aviva RP Sécurité Retraite adossé aux mêmes actifs que le support en euros Aviva RP Garantie Retraite) ainsi qu'une gestion pilotée, dite « **gestion évolutive** ».

Autre particularité (qui est loin d'être répandue dans les contrats PER ou d'assurance vie) : il s'agit d'un **contrat « bi-compartiments »**. Autrement dit, les deux modes de gestion (gestion libre et gestion pilotée) sont cumulables entre eux.

Par ailleurs, une **garantie plancher en cas de décès** est incluse sans frais supplémentaires : elle permet de couvrir une moins-value éventuelle (dans la limite de 300 000 €) en cas de décès de l'adhérent avant ses 75 ans.

« Doté d'atouts indéniables, nous sommes convaincus que le PER va prendre une place prépondérante dans le paysage de l'épargne en ligne », a déclaré **Édouard Michot**, président d'Assurancevie.com.

